

**SUPPLEMENT A LA NOTE D'OPERATION DU 10 SEPTEMBRE 2013**

**OFFRE PUBLIQUE DE SOUSCRIPTION EN BELGIQUE  
A L'OCCASION DE L'EMISSION DE PARTS B**



**ELECTRABEL COGREEN SCRL**

Société coopérative à responsabilité limitée agréée de droit belge  
Siège social: Boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles  
Numéro d'entreprise: 0525.640.426  
RPM Bruxelles

Période de Souscription du 16 septembre 2013 au 31 octobre 2013 inclus

**Le présent supplément a été approuvé le 17 septembre 2013 par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, conformément à l'article 34 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.** Cette approbation n'implique aucun jugement sur les mérites et la qualité de l'opération ni de la situation d'Electrabel CoGreen.

Sauf disposition contraire, les termes et expressions définis en lettres majuscules dans le présent supplément ont la même signification que celle qui leur est donnée dans la Note d'Opération.

Le présent supplément doit être lu et distribué conjointement avec la Note d'Opération qui a été approuvée le 27 août 2013 par la FSMA. Ces deux documents, ainsi que le Document d'Enregistrement et le Résumé qui composent ensemble le Prospectus, seront gratuitement mis à la disposition des investisseurs au siège social d'Electrabel CoGreen. Le Prospectus est également disponible sur le site internet suivant: [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

Conformément à l'article 34, §3 de la Loi du 16 juin 2006, les souscripteurs à l'Offre ont le droit, en cas de publication d'un supplément à la date de ou préalablement à la clôture de la Période de Souscription, de révoquer les souscriptions qu'ils ont effectuées préalablement à la publication de ce supplément. Ce droit de révocation doit être exercé avant le 24 septembre 2013.

Electrabel CoGreen assume la responsabilité de l'information contenue dans le présent supplément. Electrabel CoGreen déclare que, après avoir pris toute mesure nécessaire à cet effet, les informations contenues dans le présent supplément sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

## SUPPLEMENT

Les modifications sont les suivantes:

- les entités communales suivantes doivent être intégrées dans le tableau repris au chapitre 4 (*Informations sur les Parts B offertes*), Section 4.2 (*Description des Centrales de Production liées aux sous-catégories de Parts B*) de la Note d'Opération :
  - o en relation avec le projet éolien "Lochristi-Zele": 9270 Laarne, et
  - o en relation avec le projet éolien "Poperinge": 8908 Vlamertinge
- les entités communales suivantes doivent être intégrées dans le tableau repris au chapitre 5 (*Conditions de l'Offre*), Section 5.1.1 (*Montant maximum de l'Offre*) de la Note d'Opération:
  - o en relation avec le projet éolien "Lochristi-Zele": 9270 Laarne, et
  - o en relation avec le projet éolien "Poperinge": 8908 Vlamertinge.

\*\*\*

A l'exception des éléments mentionnés ci-dessus, aucun fait nouveau significatif et aucune erreur ou inexactitude substantielle qui est de nature à influencer l'évolution des titres n'est survenu(e) ou n'a été constaté(e) depuis l'approbation du Prospectus le 27 août 2013. Les autres parties de la Note d'Opération et du Prospectus restent par conséquent inchangées.

Supplément du 17 septembre 2013 à la Note d'Opération

SUPPLEMENT AU RESUME DU 10 SEPTEMBRE 2013

OFFRE PUBLIQUE DE SOUSCRIPTION EN BELGIQUE  
A L'OCCASION DE L'EMISSION DE PARTS B



ELECTRABEL COGREEN SCRL

Société coopérative à responsabilité limitée agréée de droit belge  
Siège social: Boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles  
Numéro d'entreprise: 0525.640.426  
RPM Bruxelles

Période de Souscription du 16 septembre 2013 au 31 octobre 2013 inclus

**Le présent supplément a été approuvé le 17 septembre 2013 par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, conformément à l'article 34 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.** Cette approbation n'implique aucun jugement sur les mérites et la qualité de l'opération ni de la situation d'Electrabel CoGreen.

Sauf disposition contraire, les termes et expressions définis en lettres majuscules dans le présent supplément ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Résumé.

Le présent supplément doit être lu et distribué conjointement avec le Résumé qui a été approuvé le 27 août 2013 par la FSMA. Ces deux documents, ainsi que le Document d'Enregistrement et la Note d'Opération qui composent ensemble le Prospectus, seront gratuitement mis à la disposition des investisseurs au siège social d'Electrabel CoGreen. Le Prospectus est également disponible sur le site internet suivant: [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

Conformément à l'article 34, §3 de la Loi du 16 juin 2006, les souscripteurs à l'Offre ont le droit, en cas de publication d'un supplément à la date de ou préalablement à la clôture de la Période de Souscription, de révoquer les souscriptions qu'ils ont effectuées préalablement à la publication de ce supplément. Ce droit de révocation doit être exercé avant le 24 septembre 2013.

Electrabel CoGreen assume la responsabilité de l'information contenue dans le présent supplément. Electrabel CoGreen déclare que, après avoir pris toute mesure nécessaire à cet effet, les informations contenues dans le présent supplément sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

\*\*\*

## SUPPLEMENT

Les modifications sont les suivantes:

- les entités communales suivantes doivent être intégrées dans le tableau repris à la Section C.1 (*Description de la nature et de la catégorie de titres offerts*) du Résumé:
  - o en relation avec le projet éolien "Lochristi-Zele": 9270 Laarne, et
  - o en relation avec le projet éolien "Poperinge": 8908 Vlamertinge
- les entités communales suivantes doivent être intégrées dans le tableau repris à la Section E.3 (*Description des conditions de l'offre*) du Résumé:
  - o en relation avec le projet éolien "Lochristi-Zele": 9270 Laarne, et
  - o en relation avec le projet éolien "Poperinge": 8908 Vlamertinge.

\*\*\*

A l'exception des éléments mentionnés ci-dessus, aucun fait nouveau significatif et aucune erreur ou inexactitude substantielle qui est de nature à influencer l'évolution des titres n'est survenu(e) ou n'a été constaté(e) depuis l'approbation du Prospectus le 27 août 2013. Les autres parties du Résumé et du Prospectus restent par conséquent inchangées.

Supplément du 17 septembre 2013 au Résumé